



>> Autour d'André Vallini, les conseillers généraux concernés par l'implantation du Center Parcs : Marcel Bachasson, Jean-Michel Revol, Christian Pichoud et René Vette.

© Center parcs

>> Les Center Parcs privilégient le tourisme nature.

>> Zoom

Un concept très "nature"

Le concept de Center Parcs, « une vie confortable au milieu des bois » nous vient des Pays-Bas où en 1968 est ouvert un premier complexe d'une soixantaine de cottages construits autour d'une piscine où les familles peuvent communier avec la nature. D'autres suivront en Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne et en France. Le Center Parcs de Roybon sera le 18<sup>e</sup> construit en Europe avec toujours la même démarche : intégrer les villages dans l'environnement, privilégier les énergies naturelles, créer des domaines piétonniers, mettre en place des politiques de reboisement et de tri sélectif des déchets...

# Un Center Parcs bientôt en Isère ?

Le village de Roybon a été retenu pour accueillir le 5<sup>e</sup> Center Parcs de France, un espace de villégiature qui privilégie le tourisme nature. Une opportunité économique majeure pour l'Isère qui diversifie ainsi son offre touristique.

« Le groupe Pierre et Vacances, leader européen des résidences de tourisme, a retenu l'Isère pour exploiter son 5<sup>e</sup> village vacances Center Parcs en France » : c'est ce qu'a annoncé, le 17 décembre dernier, le président du Conseil général, André Vallini. Préparé depuis des mois en coulisses par Christian Pichoud, vice-président chargé du tourisme, Jean-Michel Revol, président de la commission du tourisme et conseiller général de Saint-Marcellin, Marcel Bachasson, conseiller général et maire de Roy-

bon, ce projet d'implantation d'un village vacances très "nature" porte sur la construction de 1 000 cottages conçus selon la norme Haute qualité environnementale, d'un espace ludique où tous les sports aquatiques sont regroupés, d'équipements sportifs, de commerces, de restaurants et de plans d'eau intégrés dans les 150 hectares d'espaces boisés de la forêt des Avenières, située sur le territoire de la commune de Roybon, un village de 1 400 habitants. Le groupe Pierre et Vacances investira 387 millions d'euros — 137 millions d'euros pour la réalisation du

centre de loisirs et des commerces et 250 millions d'euros pour la construction des 1 000 cottages. Pour finaliser cette implantation, l'Isère, qui était en balance avec la Drôme, a fait valoir ses nombreux atouts : le site de Roybon est en effet situé dans une zone de revitalisation rurale, ce qui sous-entend, pour ses promoteurs, des dispositions fiscales intéressantes\*. Il est en outre bien desservi par la proximité de l'aéroport de Grenoble-Isère, du TGV et des autoroutes A 43 et A 48. Prévu pour être ouvert toute l'année, ce Center Parcs, qui veut attirer une

clientèle du quart sud-est de la France et des étrangers de l'Europe du Nord acheminés par les vols low-cost de l'aéroport de Grenoble-Isère, va créer 700 emplois (470 équivalents temps pleins) dont une grande partie à faible qualification. Il devrait également permettre de renforcer le tourisme dans le Sud Grésivaudan — sites de Saint-Antoine-l'Abbaye, des Gorges de la Bourne et du Royans, notamment. Les modalités d'accompagnement du Conseil général et des autres collectivités publiques concernées ne sont pas encore finalisées. On évoque des aides sur les lignes budgétaires des gîtes ruraux et des aménagements de voirie, notamment. Les travaux pourraient débuter au printemps 2009 pour une ouverture au public prévue au printemps 2012. ■

>> Questions à



**Marcel Bachasson,** maire de Roybon, conseiller général.

“On ne pouvait rêver mieux”

■ Quelles vont être les retombées pour le canton ?

C'est pour nous une nouvelle extraordinaire. Ce Center Parcs va donner un nouvel élan à tout le secteur des Chambarans et créer de nombreux

emplois directs et indirects toute l'année. Avec la présence de près de 4 000 vacanciers par semaine, cette implantation va également générer un volume prévisible d'achats de près de 12 millions d'euros par an et forcément

engendrer de nombreuses retombées pour l'économie locale. On ne pouvait rêver mieux.

■ Quel est le site d'implantation ?

Le Center Parcs va être implanté au bois des Avenières, un site plat de 120 à 150 hectares, propriété communale, situé sur un plateau qui domine le village avec une vue extraordinaire sur le massif du Vercors. L'endroit est préservé de toute nuisance, silencieux et au cœur de la nature.

Richard Juillet

\* Dispositions fiscale de la loi Demessine